



Conseil d'administration de l'Etablissement public du château de Fontainebleau.

Compte - rendu de la séance du 19 février 2013 par vos
représentants du personnel.

- **Approbation du procès-verbal du CA du 11 décembre 2012.**
- **Compte financier 2012.**

Celui-ci se fonde sur les rapports établis par l'agent comptable et l'ordonnateur.

Le résultat de l'exercice 2012 ressort à **34 539,74 €** contre 876 737,24 € en 2011. Cette dégradation s'explique d'une part par le recalage dans la prise en compte de la subvention liée au Festival de l'histoire de l'art (300 000 €), et d'autre part par le financement du parc informatique puisé sur les fonds propres de l'établissement. De plus il a été nécessaire de procéder à des régularisations d'opérations depuis le changement de statut du château. La surévaluation du droit d'entrée en 2011 est également un élément d'explication de cette nette baisse.

Il est par ailleurs mis en évidence une amélioration dans :

- le délai global de paiement des mandats et titres (factures) qui s'établit à 13,04 jours contre 51 jours en 2011, avec un faible nombre de pièces budgétaires rejetées par l'agent comptable ;
- la tenue des délais réglementaires pour le paiement des charges URSAFF ;
- l'émission et la prise en charge mensuelles de recettes ou dépenses récurrentes, comme les titres liés aux logements ou les mandats des heures mécénat.

- **Les produits de fonctionnement, qui représentent l'ensemble des ressources de l'établissement, s'élèvent à 5 301 503,23 €, et se répartissent en cinq chapitres :**

-les valeurs des produits et prestations de services : 2 549 976 € (2 782 740,95 € en 2011).

Ces recettes constituent les ressources de l'exploitation de l'EPCF, structurées comme suit :

Total valeur des prestations de service**2012**

Montant en €

2 549 976,63

Droit d'entrée aux collections permanentes	2 208 302,84
Visites conférences, commentées et ateliers	165 201,00
Locations d'audioguides	44 670,00
Autorisations de tournages et prises de vues	17 700,00
Locations diverses	44 800,00
Mise à disposition de personnel facturée	37 658,79
Activités annexes	31 644,00

- les subventions d'exploitation : **2 402 734 €** allouées principalement par le MCC. En hausse de + 155 027 € par rapport à 2011, et dû à un effort supplémentaire du ministère pour aider à financer le Festival de l'histoire de l'art (+150 000 €).

- les produits de gestion courante : **220 409,98 €** (exemples : les loyers des 29 logements de fonction, les douze concessions commerciales - salon de thé - promenade en calèche - jeu de Paume...les quatre concessions d'occupation du domaine - ERDF - mairie de Fontainebleau pour une aire de jeux - France Telecom - GRDF).

- les produits financiers : **16 591,82 €** (les intérêts des comptes à terme sur lesquels l'EPCF place les surplus de trésorerie étant nuls depuis août 2012 on assiste à une moins-value par rapport aux prévisions).

- les produits exceptionnels : **111 790,80 €**.

- **Les charges de fonctionnement qui représentent les dépenses de l'établissement s'élèvent à 5 266 963 €. Ces charges sont regroupées en quatre rubriques :**

Axe Public : 2 703 308 €.

Parmi les dépenses les plus importantes on retrouve : les frais liés aux expositions temporaires (343 366 €), la redevance versée à la RMN-GP pour la gestion de la billetterie (611 570 €), le coût des conférencières (195 305 €), la location et la maintenance des audioguides et du matériel des conférencières (126 479 €), l'externalisation de la surveillance* (350 322 €) auquel il faut ajouter 30 343 € dévolus à la surveillance des expositions, la communication (197 312 €) et le Festival de l'histoire de l'art (635 199 €).

**A signaler que l'été dernier l'établissement a pu in extremis financer 20 contrats CDD d'un mois de saisonniers, pour assurer les missions d'accueil et de surveillance des espaces muséographiques. Sans ce recours inespéré, le coût des prestations de surveillance dû à la société ASGC aurait été nettement supérieur.*

Axe Bâtiments : 1 619 151 €.

Ceci concerne l'ensemble des dépenses d'entretien du bâtiment, des installations techniques et des parcs et jardins. Exemples : consommation de fluides - eau gaz électricité - (501 908 €), maintenance pour le chauffage, les chaudières, les installations électriques (377 186 €), les contrats de nettoyage des locaux et des jardins (199 353 €)...

Axe Conservation : 95 076 €. La majorité des actions conduites relèvent du financement.

Axe Administration : 849 428 €.

Parmi les postes les plus significatifs on retrouve : la gestion des copieurs et de l'informatique (127 900 €), la formation des personnels (47 135 €), les frais liés aux contrats des personnels - rémunérations + charges sociales - directement gérés par l'établissement (223 389 €), les frais postaux et télécommunication (63 116 €), l'habillement...

Les ressources en investissement s'élèvent à 7 514 091,49 €. Celles-ci sont destinées à la mise en œuvre du programme de travaux.

Ce montant conséquent s'explique par la subvention de 6 918 000 € versée par le ministère en 2012 (dont 2 286 000 € au titre de la maison de l'histoire de France et 2 000 000 € pour les travaux structurants du Pôle d'excellence de tourisme au quartier Henri IV).

Les emplois en investissement s'élèvent à 5 844 222,73 €

La répartition de ces crédits consommés en 2012 est la suivante :

- équipement courant : 296 490 € (ex. matériel informatique 104 621 €...).
- restauration des collections : 194 428 €.
- opérations mécénées : 1 267 327 € (ex. théâtre impérial 500 000 €, cabinet de travail Napoléon III 622 000 €...).
- opérations ordinaires : 468 400 € (ex. aménagement des bureaux du pavillon des Vitriers 241 895 €, fin des travaux du réfectoire 98 002 €...).
- jardins, parc et ouvrages hydrauliques : 149 743 € (ex. réfection partielle des allées 137 133 €...).
- opérations de valorisations immobilières : 1 104 690 € (ex. pôle d'excellence de tourisme au quartier Henri IV 1 100 000 €).
- schéma directeur : 2 318 143 € (ex. restauration des couvertures de l'aile Louis XV 900 000 €, traitement de la mûre 175 000 €, consolidation du plancher de la galerie de Diane 90 000 €, aménagement des combles de la Belle Cheminée 320 000 €...).

Le fond de roulement fait apparaître au terme de l'exercice 2012 une variation positive de **1 580 471,77 €**, portant celui-ci à **10 607 790 €**.

Vos représentants du personnel, qui s'étaient prononcés contre le Budget Primitif 2012 lors de sa présentation lors du CA du 22 décembre 2011, se sont abstenus sur le vote de ce compte financier 2012.

• **Affectation du résultat 2012.**

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire de **34 539,78 €** en report à nouveau. Le fonds de roulement ainsi abondé s'élève à 10 607 790 € dont 1362 704 € libre de gestion.

- **Avenant n°2 à la convention d'études entre l'Etablissement, le ministère de la culture l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture relative au schéma directeur pluriannuel de rénovation.**

Aux études déjà prises en compte s'ajoutent maintenant :

- *la nécessité de procéder à des diagnostics complémentaires pour la mise en sécurité, la rénovation des installations techniques, l'accessibilité et l'amélioration de la sureté pour un montant de 160 000 € ;*
- *les études liées à l'aménagement des réserves des collections au quartier des Princes évaluées à 440 000 € ;*
- *les études sur les jardins, les ouvrages hydrauliques et le parc pour un montant de 260 000 € ;*
- *la nécessité de compléter le relevé numérique de l'ensemble des bâtiments dont le montant est évalué à 140 000 €.*

Il a été proposé d'abonder le budget de la convention des financements nécessaires soit un total de 1 000 000 €. Le montant global de l'opération s'élève à 1 635 000 €.

- **Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'EP, le MCC, l'OPPIC relative aux études et travaux préliminaires pour la rénovation de la cour des Offices du Quartier Henri IV.**

L'opération d'installation du pôle d'excellence du tourisme, d'ores et déjà lancée, ne concerne que les seuls bâtiments et ne s'intéresse donc pas aux espaces extérieurs. De fait le château a décidé d'amorcer la rénovation de la cour des Offices, représentant une surface de plus de 5000 m². Cette cour doit d'une part retrouver d'un point de vue patrimonial ses dispositions héritées du Second Empire, et d'autre part, répondre aux besoins fonctionnels d'accès et de service attendus par les futurs utilisateurs. De plus, la cour doit être impérativement viabilisées et assainie, compte tenu des problèmes liés aux écoulements et aux évacuations des eaux pluviales non seulement de la cour elle-même mais également des toitures des bâtiments. A cette opération il est proposé de rattacher un volet lié à la restauration et à l'extension des protections périmétriques ainsi qu'à l'éclairage extérieur. Face à l'ampleur de ces travaux plusieurs phases ont été décidées.

Les zones d'intervention concernées dans un premier temps sont les parties de la cour qui jouxtent l'aile Nord et l'aile Est, soit le pourtour de ces bâtiments, dans lesquelles doit s'implanter le Pôle d'excellence de tourisme. Les travaux de la cour proprement dite seront réalisés ultérieurement.

Le montant global de cette première opération s'élève à 1 800 000 €.

- **Avenant n°1 à la convention de mandat entre l'EP, le MCC, l'OPPIC relative à la restauration du théâtre Cheikh Kalifa bin Zayed Al Nahyan.**

Cet avenant a pour objet principal d'abonder le budget prévisionnel de la convention, afin de permettre **la restauration et l'électrification du grand lustre de la salle pour un montant prévisionnel de 240 000€**. Cette opération n'était pas initialement prévue dans la tranche ferme, objet de la convention du 27 décembre 2010, qui porte sur les études et la restauration de la salle proprement dite et de certains espaces périphériques (circulations, vestibule et salons impériaux). Alors que les travaux sont lancés il est apparu judicieux d'intégrer cette restauration du lustre à cette première phase d'intervention. Ainsi la remise en place du lustre dans la salle dès la fin de la première tranche, facilitera la réouverture du théâtre et sa présentation au public.

- **Tarifification des nouveaux audioguides.**

Ainsi que nous vous le laissons entrevoir lors de notre précédent compte rendu (*CA du 11 décembre 2012*), la Direction, après avoir largement remaniée la grille tarifaire de l'EPCF, avec entre autres l'augmentation de 1€ du droit d'entrée à compter du 01^{er} janvier 2013, propose maintenant de rendre payant la délivrance de l'audio guide. En somme il en sera fini du billet « deux en un ».

La Direction justifie ce changement par la nécessité d'offrir aux visiteurs du matériel d'aide à la visite doté d'une technologie performante permettant de multiples fonctionnalités, avec des contenus entièrement renouvelés (commentaire principal et commentaires additionnels) couvrant des espaces (musée chinois, musée Napoléon Ier ...), que l'audioguide actuel ne prend pas en compte.

Le coût du renouvellement des audioguides est estimé à 145 000 € en investissement (amortis sur 5 ans soit 29 000 € par an) pour les contenus (propriété du château), et à 111 000 € pour la location et la maintenance du matériel. Pour mémoire, en 2012, le coût de la location et de la maintenance des audioguides actuellement en service s'élevait à 86 788€.

En conséquence un audioguide est proposé aux visiteurs :

- ***pour un coût de location de 2 € tous les jours de la semaine sauf le mercredi ;***
- ***pour un coût de location de 1 € le mercredi.***

En outre un audioguide enfant (moins de 18 ans) est proposé gratuitement pour toute location d'un audioguide adulte.

S'ajoute la gratuité de la tablette numérique (3 €) le mercredi pour les jeunes de moins de 18 ans.

Lors du CA du 11 décembre 2012 vos représentants du personnel avaient vigoureusement contesté la nouvelle grille tarifaire avec, entre autres éléments marquants, l'augmentation du droit d'entrée. D'autant plus qu'était passée sous silence la location future des audioguides. Conséquence : une appréciation tronquée de la nouvelle grille. De fait en modifiant à deux reprises le droit d'entrée on dilue la portée réelle de la modification. Sans reprendre ici la totalité de nos arguments, sachez que les différentes hausses de la grille tarifaire étaient largement motivées par la baisse de la subvention d'Etat versée par le ministère à l'EPCF pour 2013 et la nécessité de compenser le manque à gagner, mais aussi par la volonté de l'établissement de doper ses ressources propres.

Sans contester l'amélioration que constitue la mise en place d'outils d'aide à la visite performants, une réalité s'impose d'emblée : jusqu'au 31 décembre 2012 le coût de la visite pour un individuel avec audioguide était en plein tarif de 10 €, quand à partir du milieu de 2013 celui-ci sera (hors mercredi) de 13 € (11 € + 2 €). Sur fond de récession économique et de pouvoir d'achat en berne cette hausse de + 3 € est tout sauf neutre, et en tout cas ne répond certainement pas aux mesures prônées par la ministre lors de son intervention devant les présidents d'EP le 01^{er} février dernier. La ministre appelait justement ces derniers à « *définir les principes d'une politique tarifaire qui concilie ... la nécessaire vigilance aux évolutions tarifaires dans un contexte de restrictions des ménages et de sensibilité de nos concitoyens à l'augmentation des tarifs* ». La Direction a beau arguer du choix laissé aux visiteurs de louer ou pas l'audioguide, nous craignons véritablement qu'une frange de la population disposant pour ses sorties culturelles d'un budget serré, n'est justement pas ce libre choix et se voit contraint, au moment de l'achat de son billet d'entrée, d'arbitrer défavorablement en se privant de l'audioguide. En somme on nous vante des moyens d'aide à la visite nettement améliorés pour découvrir les richesses du château, qu'au final certains ne pourront s'offrir. Nous avons également fustigé la progression rapide du prix du billet d'entrée depuis la mise en place de l'établissement public en 2009 (le droit d'entrée était alors de 8 €), quand bien même l'offre culturelle s'est étoffée dans le même temps. Ainsi en seulement trois ans Fontainebleau a rejoint les standards en vigueur dans les plus grands musées Parisiens en matière de droit d'entrée. Dans le droit fil de notre position contre la modification de la grille tarifaire exprimée en décembre, nous avons pareillement voté contre cette mesure.

- **Décision modificative n°1 au budget primitif 2013.**

Lors de l'examen du budget primitif 2013 (CA du 11 décembre 2012), la présentation du volet investissement était incomplète, l'établissement n'ayant pas été autorisé à inscrire au BP 2013 la dotation complémentaire demandée au ministère. De fait cette DM1 concerne principalement la **section d'investissement** et se caractérise par :

- la reprise de crédit de paiement de 2012 non consommés sur des opérations engagées qui se poursuivent en 2013 soit **9 081 163 €**.
- l'ouverture des crédits budgétaires provenant de la dotation complémentaire allouée en 2013 soit **2 068 000 €** d'une part et **1 520 000 €** d'autre part.
- des crédits de mécénat supplémentaires liés à l'opération « Des mécènes pour Fontainebleau » permettant la rénovation du boudoir Turc soit **82 000 €**.
- l'inscription des crédits provenant des collectivités territoriales pour l'aménagement intérieur du quartier Henri IV (Pôle d'excellence du tourisme) soit **5 500 000 €**.
- l'ouverture de crédits nécessaires aux amortissements soit **76 829 €**.

Au chapitre de la **section de fonctionnement** on note l'inscription de la subvention complémentaire de **70 000 €** perçue par l'établissement pour financer l'exposition « François 1^{er} et Rosso Fiorentino », ainsi que les recettes engendrées par la location des audioguides à partir du milieu de l'année, lesquelles ont été estimées à **100 000 €**.

Après la DM1, le fonds de roulement s'établit à 1 431 077 € (10 607 790 € au compte financier 2012 diminué du prélèvement prévu en DM1 de 9 176 713 €), dont 985 336 € libre de gestion représentant 62 jours de fonctionnement.

- **Avenant n°5 à la convention de mandat entre l'EP, le MCC et l'INHA relative à l'organisation du Festival de l'histoire de l'art du 31 mai au 02 juin 2013.**

Il s'agissait d'introduire une modification à cet avenant, pour tenir compte du fait que la réglementation n'autorise pas l'établissement à recevoir de la part de l'INHA l'excédent des recettes du Festival, quand celles-ci sont issues des dons de particuliers.

- **Marché de prestations de service pour l'organisation du FHA.**

L'organisation du Festival fait l'objet de plusieurs marchés de prestations pour assurer :

- l'organisation et la coordination logistique et technique ;
- les relations presse et relations publiques ;
- le site internet du Festival.

L'importance du montant du premier marché cité, impose que celui-ci fasse l'objet d'une approbation du conseil d'administration.

L'organisation logistique et technique est confiée à l'Agence Idéacom pour un montant maximum de 463 500 €.

- **Gratuité du droit d'entrée au château les 31 et 01^{er} juin 2013 à l'occasion de la troisième édition du FHA.**

Conformément à la convention tripartite du 14 février 2011, signée entre le MCC, l'INHA et l'EPCF pour l'organisation de cette manifestation, la troisième édition du Festival donnera lieu à un accès gratuit.

Le droit d'entrée au château s'appliquera le vendredi 31 mai et le samedi 1^{er} juin, le dimanche 2 juin étant de fait gratuit comme tous les premiers dimanches du mois.

- **Avenant n°1 à la convention entre l'EP et la RMN-GP relative à l'exploitation d'espaces commerciaux.**

Les activités liées à l'exploitation des espaces commerciaux (librairie-boutique) du château sont réglées par une convention d'une durée de neuf ans, conclue entre l'EPCF et la RMN-GP. Cette convention couvre la période comprise entre le 01^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2018. En constante progression depuis 2009 le chiffre d'affaires de la boutique s'établit pour 2012 à 955 370 € (chiffre à consolider) sur lequel le château devrait percevoir une redevance autour de 71 000 €. Aujourd'hui, avec l'augmentation de la fréquentation (+100 000 visiteurs depuis 2009), les espaces de la boutique répartis sur 70 m² s'avèrent régulièrement saturés. La RMN-GP propose donc d'effectuer en 2013 des travaux d'extension, de réaménagement et de rénovation pour un montant de 300 000 €. L'objectif attendu : une optimisation des flux, ainsi que la mise en place d'un merchandising et d'un mobilier adaptés aux fortes fréquentations, lesquelles devraient permettre de développer le chiffre d'affaires.

Afin d'amortir cet investissement la convention initiale liant le château à la RMN-GP est prolongée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

- **Convention de partenariat annuel entre l'EP et l'INSEAD.**

En 2012 les recettes liées aux locations d'espaces se sont révélées être en deçà des prévisions. Avec les recettes issues du droit d'entrée c'est là un domaine qui permet de développer les ressources propres de l'établissement. Résolue à faire venir des clients prestigieux, l'EPCF a établi un partenariat annuel avec l'Insead sous la forme d'une convention-cadre d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Caractéristique principale : l'Insead s'engage à organiser un minimum de 6 événements sur l'année civile au sein du château (salle des Colonnes, galerie des Cerfs, espaces extérieurs - cour ou jardin) moyennant alors des réductions tarifaires. Un forfait de 65 000 € HT sera versé par l'Insead : cette somme correspond à une réduction tarifaire de - 30% par rapport aux tarifs en vigueur. Grâce à cette opération de fidélisation, l'EPCF s'assure ainsi un revenu garanti.

En sus un abattement plus important sera octroyé à l'Insead pour chaque événement supplémentaire :

-33% pour les 7^{ème} et 8^{ème} événements ;

-35% pour les 9^{ème} et 10^{ème} événements ;

-40% à partir du 11^{ème} événement.

Les frais de personnel (estimés à environ 14 600 € hors taxe et charge) et les frais liés à la permanence électrique restent à la charge de l'Insead.

Nous avons fait valoir que les activités de mécénat, que la Direction entend développer, mettent là aussi clairement en évidence la faiblesse des effectifs d'agents de l'EPCF, lesquels sont chargés d'assurer le bon déroulement de ces manifestations. Ainsi l'accroissement de ce type d'activité s'il n'est pas maîtrisé pourrait altérer le bon fonctionnement des services lorsque ces manifestations s'enchainent sur une même période, tant les limites organisationnelles de l'établissement sont fragiles.

A l'appui des différentes délibérations, les administrateurs disposent d'un ensemble de documents. N'hésitez pas à solliciter vos représentants du personnel, ceux-ci se tiennent à votre disposition pour vous les présenter.

Fontainebleau, le 02 mai 2013.